

## **Compte rendu de la réunion du bureau syndical de l'ASL 'Le Manet Résidence'**

Présents: **Malik AID, Daniel AMIAUD, Jérôme BONE, Patrick CHAPIRA, Joseph DAVY, Christian ROZE**

### **Ordre du jour:**

1. Bande de terre de la rue du grand Bé; une des principales actions à mener cette année. Bien que le dossier soit suivi en principal par Christian, Patrick ainsi que Denis HANSER pourraient être mis à contribution.  
**Reçu 2 lettres de la mairie. Copies ci-jointes.**
2. Garages; la résolution sur les toits de garages de l'AG du 3 décembre 2007 n'a pas été acceptée. Néanmoins il semble bon de reprendre ce dossier élargi à 'Garages'. Patrick et Joseph planchent sur le sujet.  
**Encours. Joseph a pris contact avec une société qui semble prometteuse.**  
**Proposition Christian: toits végétalisés, nivellement hauteurs toits, ...**  
**Plusieurs participants pensent qu'il vaut mieux rester sur la désamiantation et un même type de toit.**
3. Espaces verts; ce dossier est suivi par Daniel. **Encours. Daniel nous tient au courant.** Proposition de Christian concernant la rue de la grande brière: les copros ne sont pas très satisfaits des petits gravillons roses mis en place par la mairie. Christian pense qu'il serait bon de demander à la mairie d'engazonner cette bande ou du moins de la végétaliser; le bétonnage de cette bande est exclu tout comme l'annexion par les copros puisque cette bande est la propriété de la commune de Montigny. **Abandon de cette idée.**
4. Régularisation des travaux; **Demande de Mr GRAVERON incomplète. Refusée.**
5. Fêtes de la résidence; que les copros formulent leur avis sur le talon joint à la gazette: 2 possibilités, fête des voisins, en semaine, le soir, tôt en saison et souvent climat glacial ou bien fête de notre résidence un samedi plus tard en saison pour avoir un climat plus chaud.  
Attente des talons. Un dimanche serait mieux. **Malik se charge de contacter les résidents de l'allée de Belle Ile**
6. Gazette info: inutile cette fois.
7. Divers: **Christian prend RDV avec EIC en vue d'étudier les comptes de charges.**
8. Square Chateaubriand, rien ne se fera avant 2009.
9. **Prochaine réunion: Mercredi 23 avril,**  
Suivantes: Mercredi 18 juin, Mercredi 17 septembre, Mercredi 22 octobre.
10. AG prévue en fin de mois de novembre 2008.

Montigny-le-Brettonneux, le 18 février 2008

**SERVICE URBANISME-FONCIER**

**N/Réf. : AMD/AK N° 417**

**Affaire suivie par : Jacqueline DUMUR**

**☎ 01 39 30 31 62**

**Monsieur ROZE CHRISTIAN**

**ASL LE MANET RESIDENCE**

**29, Rue de la Grande Brière**

**78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

Objet : Demande d'acquisition de parcelle

Monsieur le Président,

Au cours de la réunion que nous avons eue avec mes collaborateurs, vous nous avez informé que certains membres de l'ASL souhaitaient que celle-ci acquière la parcelle AY 552 dans le but avoué de faire échec à toute volonté de la société GTB de créer une sortie véhicule sur la rue du Grand Bé.

Je vous confirme que la commune ne souhaite pas vendre cette parcelle aux motifs que :

- La parcelle AY 552 a été classée dans le domaine public en 1997 car la collectivité y a trouvé un intérêt général et public. Comment justifier un déclassement et la perte de ces attributs à situation identique ?
- La mise en vente de cette parcelle conduirait inéluctablement la commune (qui ne doit œuvrer que dans le seul souci de l'intérêt général) à mettre cette vente « sur le marché ». La logique et l'usage veulent que les propriétaires riverains soient consultés, ce qui reviendrait à découper la parcelle AY 552 en 2 : cession de la partie jouxtant votre résidence à l'ASL ; l'autre partie à la société GTB. Ce n'est manifestement pas le but que vous recherchez.
- L'acquisition par l'ASL de cette parcelle n'exclurait pas, si une opération d'utilité publique le justifiait, le recours à la procédure d'expropriation.

Je vous confirme que la société GTB n'a pas saisi la commune d'une demande tendant à créer une sortie véhicule débouchant sur la parcelle AY 552. La parcelle AY 4 n'est pas enclavée, le terrain bénéficie déjà d'un accès sur la voie publique, le risque semble donc limité. Je ne peux toutefois pas vous certifier qu'il n'y aura jamais d'accès sur la rue du Grand Bé, je ne peux en effet pas prédire que la parcelle conservera son affectation actuelle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Adjoint délégué à la Voirie,  
Circulation et à la Sécurité Routière



Jean-Paul ANDRE

Hôtel de Ville

Montigny-le-Bretonneux, le 29 février 2008

**SERVICE URBANISME-FONCIER**  
N/Réf. : AMD/AK N° 531  
Affaire suivie par : Anne-Marie DEMOULIN  
☎ 01 39 30 31 61  
am.demoulin@montigny78.fr

**Monsieur ROZE CHRISTIAN**  
**ASL LE MANET RESIDENCE**  
**29, Rue de la Grande Brière**

**78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

Objet : Demande d'acquisition de parcelle

Monsieur,

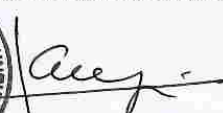
Suite à mon courrier du 18 février dernier, je vous confirme que les remarques formulées à propos de la société G.T.B. sont également valables quant au garage Renault ou ses éventuels repreneurs.

La parcelle AY 552 pourrait aussi devoir être découpée en trois.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération



  
Michel LAUGIER

**Hôtel de Ville**



Montigny-le-Brettonneux, le 14 FEV. 2008

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

PR/CDE

Affaire suivie par : Patrick RATEAU

Tél : 01.39.30.31.00 ou 01

Fax : 01.30.43.39.22

SYNDIC DE COPROPRIETE

78180 Montigny le Bretonneux

→ Christian,  
lettre arrivée à mon domicile  
par erreur. cordialement  
Allier

OBJET : campagne de dératisation

Mesdames, Messieurs,

Tous les ans, la CASQY élabore un programme de dératisation des réseaux publics, en coordination avec la Ville qui effectue cette opération à l'intérieur des bâtiments communaux.

Afin d'apporter une meilleure efficacité à ce traitement, il serait souhaitable qu'une action conjuguée entre les différents services publics et les copropriétés dont vous êtes gestionnaires soit envisagée.

Pour votre information, les prochaines campagnes de la CASQY et de la ville auront lieu du 18 février au 7 mars 2008.

Vous remerciant de bien vouloir étudier cette possibilité, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

un  
dératisation?

Le Maire

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération



Michel LAUGIER

Hôtel de Ville



## DEMANDE DE CARTE D'ACCES PARTICULIERS

Madame, Monsieur,

La déchetterie située 5, avenue du Parc est accessible grâce à une carte remise à chaque particulier utilisateur de ce service.

Pour obtenir cette carte il vous suffit de renseigner le formulaire ci-dessous et de le retourner par courrier aux Services Techniques de la Ville (8, avenue des Frênes – 78180 Montigny-le-Bretonneux) ou le déposer à la déchetterie accompagné des photocopies du justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou facture EDF) et de la pièce d'identité.

Les cartes seront disponibles à la déchetterie aux horaires d'ouverture.

Merci d'écrire en lettres majuscules

Nom : **ROZE**

Prénom : **CHRISTIAN**

Adresse : **29 rue de la grande brière**

Téléphone : **01 78 51 59 46**

Mobile : **06 63 54 33 12**

Adresse E-mail : **christian.roze@gmail.com**

Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Pour exercer ce droit, vous devez en faire la demande écrite auprès de la société SEPUR.